

SALLE DU PUIITS

La salle du Puits est équipée de 7 tables et 28 chaises

- ✓ Les tables doivent être dépliées afin de vérifier leur état de propreté, (si les services de la Mairie sont contraints de les ranger à la place de l'organisateur, 40 € lui seront facturés et déduits de la caution),
- ✓ Les chaises doivent être empilées par 10,
- ✓ Le sol doit être balayé et lavé (balais, pelle, seau, serpillère, dosette de produit sol dans le local prévu à cet effet),
- ✓ Les toilettes de la salle des fêtes nettoyées,
- ✓ Le matériel déplacé doit être remis en place et ne doit pas sortir de la salle,
- ✓ Les affichages et leur système de fixation doivent être retirés,
- ✓ Les déchets doivent être triés et évacués aux endroits prévus à cette effet (poubelles, containers...),
- ✓ La signalétique doit être retirée (panneaux, affiches, ...),
- ✓ Les abords extérieurs de la salle doivent être nettoyés.

En cas de non-exécution de ces mesures de nettoyage, les heures de ménage nécessaires à la mise en état initial seront facturées. Le chèque de caution prévu à cet effet sera encaissé.

Les dégâts causés aux installations ou le remplacement du matériel disparu ou détérioré seront facturés. La perte de clés et/ou du badge sera également facturée.

Les cautions seront retenues jusqu'au règlement du contentieux.

L'accès aux toilettes de la salle des fêtes, une clé et un badge de l'entrée vous ont été fournis.

Une alarme anti-intrusion est installée à la salle des Fêtes, elle devra être désactivée à chaque entrée et sera réactivée à chaque sortie définitive de la salle. Vous trouverez ci-joint le guide de procédure d'activation et de désactivation de l'alarme.

Afin de ne pas endommager le badge de l'alarme, aucun retour de clés ne sera accepté dans la boîte aux lettres de la Mairie.

L'organisateur veillera également à ce que les différentes sorties de la salle des Fêtes soient dégagées. Aucun véhicule ne devra stationner aux abords de la salle. Merci d'utiliser les parkings proches de la mairie.

Merci de votre compréhension.